



## REGLEMENT

La COLOR'NIGHT de Breteuil est une manifestation pédestre de 4 km, non chronométrée à allure libre en individuelle ou en équipe.

Elle est ouverte à tous à partir de 6 ans.

Elle se tiendra le samedi 31 mai 2025 sur la commune de Breteuil dans le département de l'Oise.

Le retrait du dossard sera possible :

- Vendredi 30 mai de 18h à 21h
- Samedi 31 mai à partir de 14h à 19h.

Le départ sera lancé à 20h au skate parc derrière le stade Jacques Descamps.

Un échauffement est prévu 30mn avant le départ.

### **ORGANISATEUR**

L'Association de Course à Pied de BRETEUIL en partenariat avec la mairie de Breteuil.

Téléphone : 07 60 40 20 75

Mail : [acpbreteuil@hotmail.fr](mailto:acpbreteuil@hotmail.fr)

### **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Toute personne peut participer à COLOR'NIGHT de Breteuil à **condition** :

- 1) De reconnaître, de par son inscription, avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions.
- 2) De reconnaître être apte médicalement à participer à cette épreuve de 4km.
- 3) De remplir l'âge requis,  
Etre âgé d'au moins 6 ans.  
Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.  
Les enfants âgés de moins de 10 ans sont obligatoirement accompagnés d'un adulte.
- 4) De s'acquitter de l'inscription.

## INSCRIPTIONS

L'inscription à cet évènement se fait soit :

- Via le site internet Adeorun.
- Par voie postale au : 152 rue Henri Réant 60130 Wavignies, **au plus tard le 23 mai 2025.**
- Le jour de la course avec une majoration de 2€.

Les tarifs :

- Enfant de 6 ans à 12 ans inclus est de 10€ par participant + 2€ sur place.
- Adulte à partir de 13 ans et plus est de 12€ par participant + 2€ sur place.
- Groupe à partir de 10 personnes réduction de 2€ par personne.

## IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Le jour de l'épreuve, les participants se verront attribuer un dossard numéroté permettant de les identifier sur le parcours.

## TENUES

Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers.

La poudre peut tacher les vêtements. Un t shirt sera fourni par l'organisateur.

Il est vivement recommandé de prendre des vêtements de rechange sec.

Un prix du meilleur déguisement sera remis.

## PARCOURS

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, ru-balises ou barrières. Les participants devront impérativement respecter les consignes des signaleurs présents.

## SANCTIONS

Toute infraction constatée par l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

## SÉCURITÉ

L'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

L'organisateur rappelle aux participants qu'ils sont les premiers responsables de leur sécurité, et qu'ils ont devoir de porter assistance à tout autre participant si nécessité.

## ASSURANCE

### **Responsabilité civile**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Nous rappelons aux participants la nécessité de souscrire une assurance dommages corporels individuelle, si elle n'est pas assurée par leur licence lorsqu'ils en possèdent une.

### **Domage Matériel**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Chaque participant se porte également garant financièrement en cas de dégradation volontaire qu'il pourrait occasionner durant cette manifestation.

Chaque participant renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'organisateur ACP BRETEUIL. Ceci concerne, en particulier, les cas d'accident, blessures, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant au moment de la COLOR'NIGHT de Breteuil.

### **MODIFICATION - ANNULATION DE L'EPREUVE**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des participants, ou en cas de refus des autorités, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler.

### **UTILISATION D'IMAGE**

Par sa participation à la COLOR'NIGHT de Breteuil, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire sur tout support de communication et par tout moyen, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation dans le cadre de cet évènement. L'organisateur s'interdit expressément toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

**La participation à la COLOR'NIGHT de Breteuil implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.**